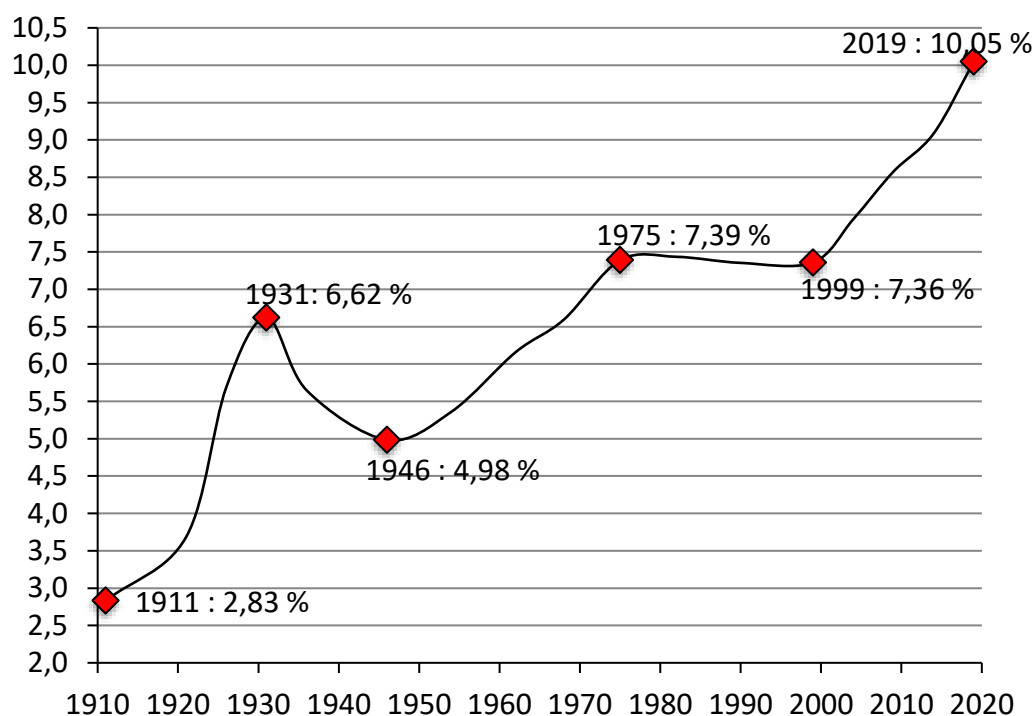


Bernard Aubry et Michèle Tribalat

En France, il semble difficile de prendre la mesure du phénomène migratoire sans tomber dans l'excès. Chacun y va de son appréciation et sélectionne un indicateur de son choix pour en témoigner. Parfois sans rapport avec la réalité que pointe l'indicateur retenu. Tous ceux qui cherchent à minimiser le phénomène migratoire ont, à un moment ou à un autre, fait référence au solde migratoire qui ne dit pourtant pas grand-chose de l'immigration étrangère. Ainsi, le 24 juin 2018, Bernard-Henri Lévy déclarait-il sur Europe 1 qu'« *il n'y a pas de crise des migrants. Le solde migratoire, comme disent les démographes ou les économistes est nul. C'est-à-dire que la balance entre les gens qui quittent l'Europe et les gens qui y rentrent est à peu près à zéro* ». Ce qui était absolument faux. Pour d'autres, on assisterait à une vague migratoire sans précédent. Pour étayer cette affirmation, ils se livrent à des calculs de coin de table, qui ont reçu la bénédiction de François Héran, professeur au Collège de France, en 2020. Dans un article du *Monde* du 26 avril, il a « évalué » à 540 000 le nombre d'entrées d'étrangers en France chaque année en ajoutant divers chiffres fantaisistes au nombre des 1ers titres de séjour délivrés en France en 2019. Les imperfections du système statistique français en matière d'enregistrement des flux migratoires suscitent donc des initiatives diverses, pas toujours heureuses, censées les corriger.

Par ailleurs, la comparaison du régime migratoire actuel avec d'autres vagues migratoires du 20^{ème} siècle butte sur l'absence de données comparables sur les flux au fil du temps. Cependant, l'Insee a reconstitué la série historique retraçant l'évolution de la population immigrée en France métropolitaine au fil des recensements depuis 1911, ce qui permet de remonter le temps et de mener cette comparaison dans une définition identique (immigré = personne née à l'étranger encore de nationalité étrangère ou devenue française). On peut donc juger de l'exceptionnalité ou non de la période récente dans l'histoire migratoire de la France sur un peu plus de cent ans, en termes relatifs car la population française a beaucoup augmenté depuis 1911 (près de 65 millions en 2019 contre un peu plus de 39 millions en 1911). C'est donc l'évolution de la proportion d'immigrés qui renseigne le mieux sur l'évolution du régime migratoire en France. Trois vagues migratoires se dessinent nettement : celle des années 1920, celle des Trente Glorieuses et celle amorcée avec le XXI^{ème} siècle (graphique 1). Si aucune des deux dernières ne rivalise en intensité avec la vague des années 1920, le régime migratoire actuel ressemble assez à celui des Trente Glorieuses, avec même un taux d'accroissement moyen annuel de la proportion d'immigrés un peu supérieur. En 2019, le pourcentage d'immigrés est le plus haut jamais connu : un habitant sur dix est immigré.

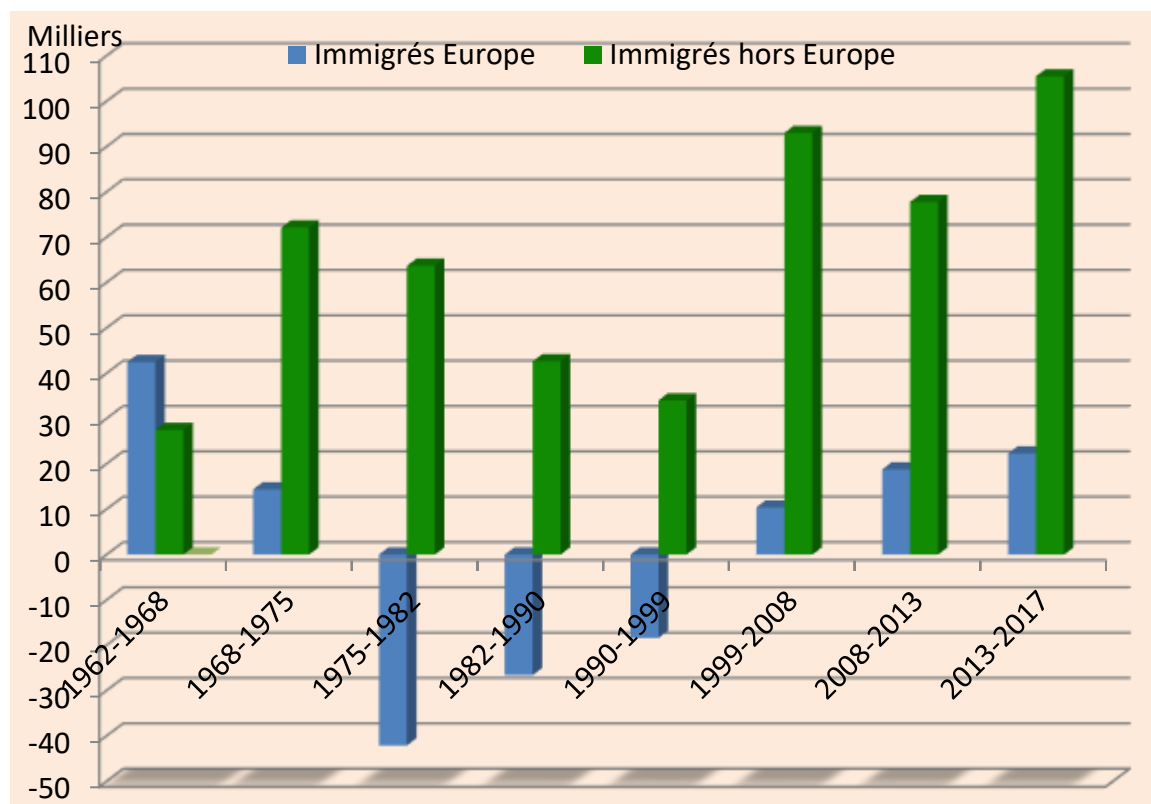


Graphique 1.- Évolution de la proportion d'immigrés en France métropolitaine de 1911 à 2019.

Source : Recensements et enquêtes annuelles de recensement, Insee.

La stagnation observée sur le dernier quart du XX^{ème} siècle contraste avec un discours récurrent sur la mutation de l'immigration étrangère qui aurait eu lieu dans les années 1970. Cette contradiction apparente s'explique par une transformation des origines des immigrés qui se poursuit jusqu'à nos jours. En 1975, encore deux-tiers des immigrés étaient d'origine européenne. Vingt-quatre ans plus tard, ils ne pèsent plus que 45 % et, en 2017, un gros tiers. Ce sont les immigrés originaires d'Afrique qui s'approchent de la majorité grâce, notamment, à la multiplication par plus de dix depuis 1975 des originaires de l'Afrique hors Maghreb (93 000 en 1975, 962 000 en 2017). Le graphique 2 illustre cet effacement progressif de la présence immigrée européenne, en dépit d'un regain modéré depuis le début du XXI^{ème} siècle.

Mais l'immigration étrangère a des effets démographiques qui ne se limitent pas à l'installation d'immigrés en France. Ces derniers fondent des familles qui donnent naissance à des enfants en France, dont le dénombrement n'est pas encore satisfaisant. La chose est faisable à partir des enquêtes annuelles de recensement pour ceux qui sont encore en âge de vivre chez leurs parents. Sinon, l'Insee est obligé de recourir à l'enquête Emploi -qui pose des questions sur le pays et la nationalité de naissance des parents - pour les 15 ans ou plus afin de couvrir tous les âges. Cette estimation, il ne la juge pas assez fiable pour en présenter une série cohérente, ni même l'ajouter à l'estimation annuelle de la population immigrée qu'il recense par ailleurs. Scrupule que nous nous efforçons de dépasser, afin d'avoir une estimation globale de la population d'origine étrangère en France hors Mayotte. En 2019, il y aurait donc un peu plus de 14 millions de personnes d'origine étrangère (immigrés et personnes nées en France d'au moins un parent immigré), soit 21,4 % de la population. Près de 54 % d'entre elles sont nées en France et 46 % sont d'origine africaine : 4,5 millions d'origine maghrébine et près de 2 millions d'une autre origine africaine.



Graphique 2.- Accroissement du nombre d'immigrés (en moyenne annuelle) en France métropolitaine selon qu'ils sont originaires d'Europe ou non au cours de différentes périodes.

Source : Recensements et enquêtes annuelles de recensement, Insee.

Leur répartition est très inégale sur le territoire et inaccessible statistiquement, sauf pour les moins de 18 ans à partir des recensements. Les concentrations ethniques sont particulièrement importantes en Île-de-France où, en 2017, vingt et une communes d'au moins 20 000 habitants abritaient une jeunesse à 65 % d'origine étrangère ou plus. Une douzaine était localisée en Seine-Saint-Denis avec, en tête, La Courneuve (80 %), suivie de près par Clichy-sous-Bois et Aubervilliers, toutes trois en Seine-Saint-Denis. Mais on trouve aussi, dans ce palmarès, Grigny (74,5 %), qui partage avec Viry-Châtillon la cité de La grande Borne, dans L'Essonne et deux communes des Yvelines, Les Mureaux et Mantes-la Jolie, toutes deux autour de 65 %. Cette dernière a connu une transformation spectaculaire de son peuplement en près de cinquante ans puisqu'à la fin des années 1960, un peu moins de 10 % de sa jeunesse était d'origine étrangère.

Mais ces concentrations touchent aussi des villes restées un temps à l'écart de l'immigration étrangère. C'est le cas de Blois perçue, encore aujourd'hui, comme une ville paisible des bords de Loire, mais dont près de 48 % de sa jeunesse est d'origine étrangère en 2017, soit 10 points de plus en dix ans. À Blois, commune qui n'est pas un lieu d'implantation traditionnelle et qui a pris le train en marche, la jeunesse d'origine étrangère est rarement européenne.

La politique migratoire, qui ne mérite guère son nom, ne dispose pas des outils qui permettraient de donner un coup de frein à l'immigration étrangère propre à limiter l'expansion des concentrations ethniques en France. Lorsque l'immigration étrangère

était impulsée par le travail, le regroupement familial s'opérait auprès des travailleurs. Avec une législation qui l'a transformée en une palette de droits, la migration familiale s'est autonomisée et a auto-engendré les flux familiaux. L'extension de la conception de l'asile a suscité l'espoir de candidats à l'immigration qui espèrent échapper à des conditions de vie sans comparaison avec ce que la France et plus largement l'Europe peuvent offrir. La possibilité, pour des mineurs isolés qui se verraient attribuer une protection, de faire venir leurs parents et frères et sœurs, renverse complètement la logique migratoire. Elle fait peser sur les aînés d'une fratrie, des garçons généralement, le projet migratoire des familles. La prise en charge par l'aide sociale à l'enfance de tout mineur étranger arrivé par ses propres moyens redistribue elle aussi, l'initiative migratoire dans les familles.